



grandes cultures

Lorraine



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°6 – 19 mars 2025

## À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



### DONNÉES MÉTÉO

#### BLÉ TENDRE D'HIVER

**Stade :** Majoritairement au stade fin tallage.

**Maladies :** Piétin verse : Absence sur les parcelles au stade Epi 1cm.

#### ORGE D'HIVER

**Stade :** Majoritairement au stade fin tallage.

**Maladies :** Piétin verse : absence sur les parcelles au stade Epi 1cm.

#### COLZA

**Stade :** D1 majoritaire (boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales ; BBCH 50).

**Charançon de la tige du colza :** Le risque a déjà dû être maîtrisé.

**Méligèthes :** Observation des premiers individus. Début de la période de sensibilité.



→ La note Arrêté Abeilles-Polliniseurs est disponible [ici](#).

Des fiches méthodes alternatives et prophylaxie sont disponibles [ici](#).

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.



Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

[Rapports techniques sur les résistances en France – R4P \(r4p-inra.fr\)](#)

Parcelles observées cette semaine :

**56 BTH, 43 OH, 53 Colza**



Prévisions météo à 7 jours à Nancy :

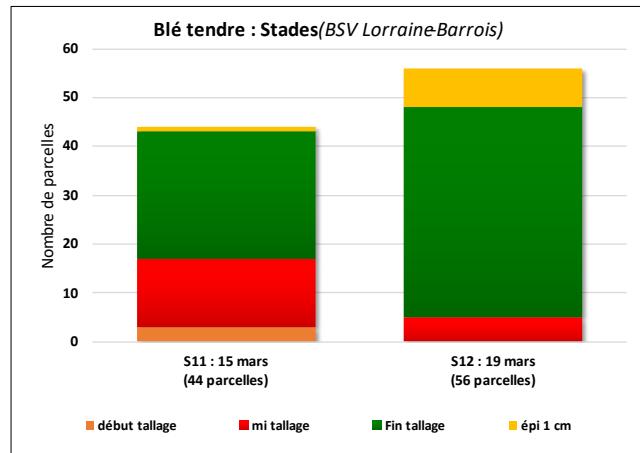


(Source : Météo France, ville de Nancy, 18/03/2025 à 13h30. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))



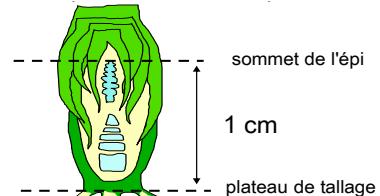
## 1 Stades phénologiques

Cette semaine, 56 parcelles de blé ont été observées. Ces parcelles sont majoritairement au stade fin tallage (BBCH 29).



### Comment mesurer le stade épil 1cm ?

Sur une dizaine de plantes, observer seulement le maître brin. Couper la tige en 2 dans le sens de la longueur et mesurer la distance entre le plateau de tallage et le haut de l'épi (à ne pas confondre avec des feuilles)



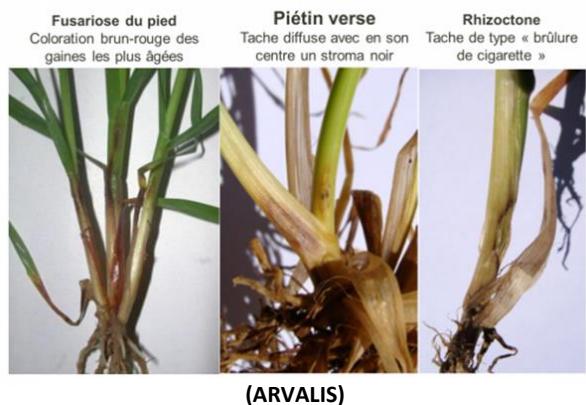
L'observation des maladies (oïdium, piétin verse) s'effectue à partir du stade Epi 1cm. Le stade épil 1cm est prévu dans la majorité des situations fin mars-début avril, soit dans la moyenne pluriannuelle d'après le modèle de prévision des stades Visiofarm Arvalis.

## 2 Piétin verse

### a. Observations

L'observation s'effectue à partir du stade « épil 1cm » en parcourant la parcelle en diagonale (symptômes en foyers) et en prélevant une vingtaine de tiges dans 10 endroits différents. On compte ensuite le % de tiges avec symptômes. Il est conseillé d'observer en priorité les parcelles les plus à risques : variété sensible (note CTPS), semis précoce, précédent blé, labour, sols limoneux.

Une maladie à ne pas confondre avec le rhizoctone et la fusariose du pied.



Sur les 38 parcelles observées cette semaine aux stades épi 1cm/1 nœud, 4 d'entre elles présentent des symptômes de piétin verse (Chevignon/Celebrity) à un niveau de 4.5% de tiges atteintes en moyenne (maximum 9%). Ces parcelles sont donc bien en deçà du seuil indicatif de risque.

Parmi les 6 parcelles qui sont au stade Epi 1cm dans le réseau d'observation, 5 parcelles ont été observées, aucune ne présente de symptômes.

## b. Seuil indicatif de risque

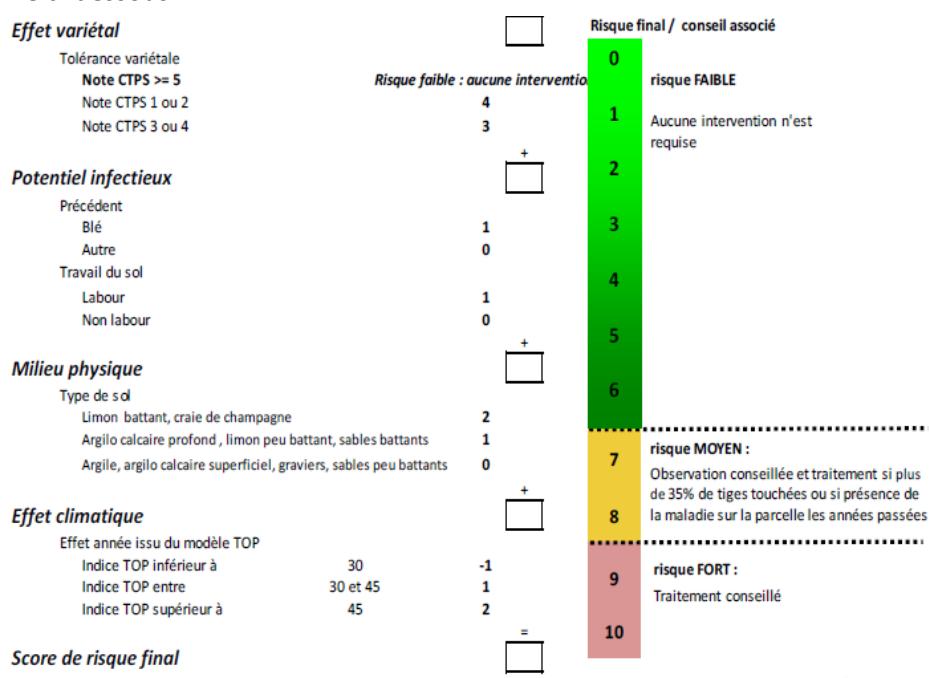
L'observation de la maladie démarre avec le stade épi 1 cm. Pour les parcelles implantées avec une variété tolérante (note ctps ≥ 5), le risque est, dans tous les cas, faible.

FABULOR GERRY GODZILLA GRAVELINE INTENSITY JUNIOR KARABOL	KWS ETOILE KWS SPHERE KWS ULTIM LG ABSALON LG AERO LG AIKIDO LG AUDACE	LID MACUMBA PONDOR PRESTANCE RGT LOOKEO RGT LUXEO SU CANOLON SU HYBISCUS (h)	SU HYLORD (h) SU HYREAL (h) SU PULSION SU SAUVIGNON SY ADMIRATION TALENDOR THERMIDOR
Variétés inscrites en 2024			
Source GEVES – ARVALIS			

### Liste des variétés résistantes au piétin verse, notes ≥ 5 (liste non exhaustive) – 2024

Pour les autres variétés, le seuil indicatif de risque est atteint lorsque 35 % des tiges sont atteintes par la maladie. Une tache de piétin verse est comptée lorsqu'elle a traversé au moins une gaine.

L'observation de la maladie peut être complexe (symptômes en bas de tige nécessitant une observation assidue). L'observation peut donc être priorisée sur les parcelles avec un risque moyen à fort. L'estimation du risque s'effectue en s'aidant de la grille ci-dessous.



ARVALIS-Institut du végétal 2016

Globalement cette année, le risque climatique est faible à moyen pour les premiers semis et faible pour les semis tardifs.

### c. Analyse de risque

Le risque piétin verse est inféodé à la parcelle, chaque parcelle est à prendre au cas par cas en s'aidant de la grille de risque. Sur le réseau, les 5 parcelles observées ne présentent pas ou très peu de symptômes.

L'analyse de risque doit s'effectuer au cas par cas, en fonction des critères cités précédemment.



### d. Gestion alternative du risque

La gestion alternative du risque s'effectue avant le semis lors du (précédent, travail du sol, choix variétal).

## 1 Autres maladies

### ➤ Oïdium : aucune présence signalée.

La maladie est à observer à partir du stade épi 1 cm, uniquement sur les feuilles (et non sur les tiges). Les symptômes s'expriment par un feutrage blanc.

### ➤ Rouille jaune : aucune présence signalée.

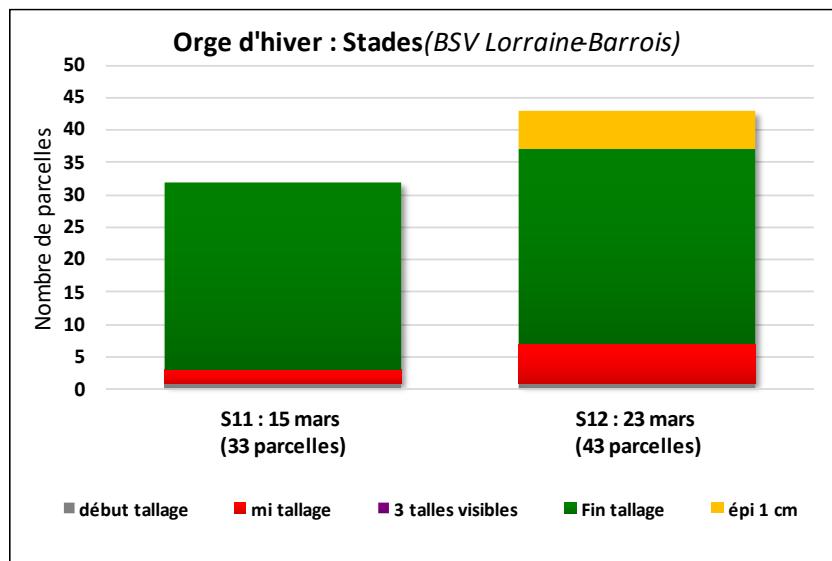
La rouille jaune est une maladie se développant très rapidement dans la parcelle. À épi 1 cm, la présence de foyers définit le seuil indicatif de risque et à partir de 1 nœud, c'est la présence des premières pustules sur les feuilles.

### ➤ Septoriose/Rouille brune : attendre le stade 2 nœuds pour estimer la pression de la maladie.

### ➤ Taches physiologiques : absence.



## 1 Stades phénologiques



Cette semaine, sur les 43 parcelles d'orge d'hiver observées au sein du réseau, 30 sont au stade fin tallage BBCH 30.

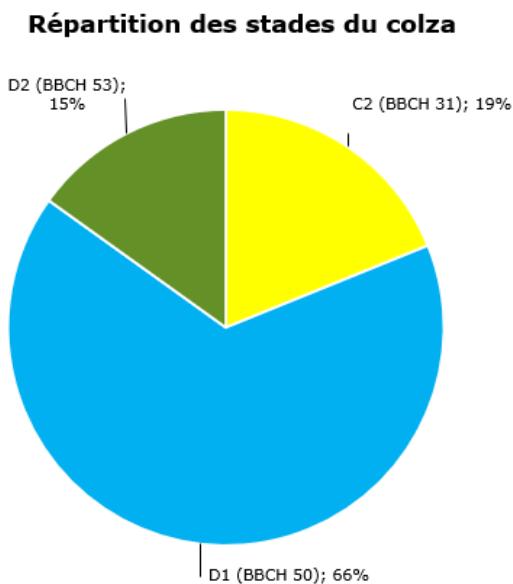
## 2 Maladies

- Rouille naine : Présence signalée : attendre le stade 1 nœud pour estimer la pression.
- Rhynchosporiose : Présence signalée : attendre le stade 1 nœud pour estimer la pression.
- Helminthosporiose : attendre le stade 1 nœud pour estimer la pression.
- Oïdium : bon état sanitaire.

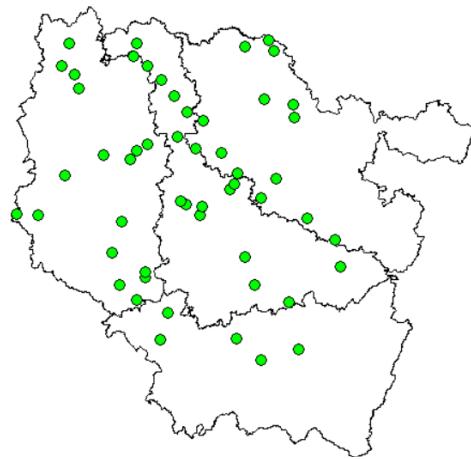
La présence d'oïdium est signalée dans 1 parcelle sur F3.

## 1 Stade des cultures

Cette semaine, les stades des colzas observés sont compris entre C2 (entre-nœuds visibles ; BBCH31) et D2 (inflorescence principale dégagée, boutons accolés ; BBCH 53). Le stade majoritaire est à D1 (boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales ; BBCH 50).



### Localisation des parcelles observées



## 2 Charançon de la tige du colza (*Ceutorhynchus napi*)

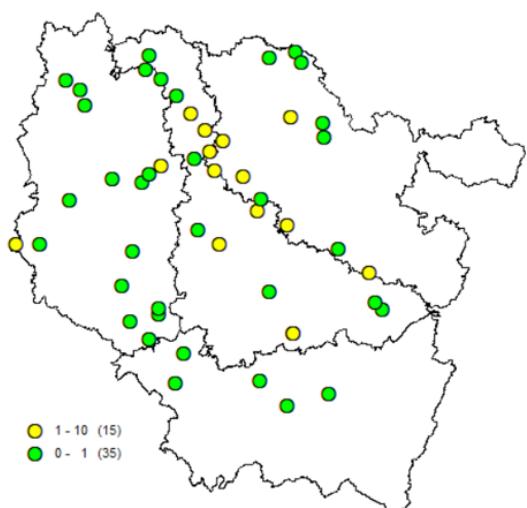
### a. Observations

Le vol de charançon de la tige du colza chute fortement cette semaine. On passe ainsi de 98 % de pièges actifs avec 12,6 insectes par piège actif la semaine dernière à 30 % de pièges actifs avec 3,5 insectes par piège actif cette semaine.

Cela suggère que le vol de ce ravageur touche à sa fin (à confirmer avec les observations de la semaine prochaine car les conditions climatiques prévues pour ces prochains jours pourraient être favorables à une reprise d'activité de l'insecte).

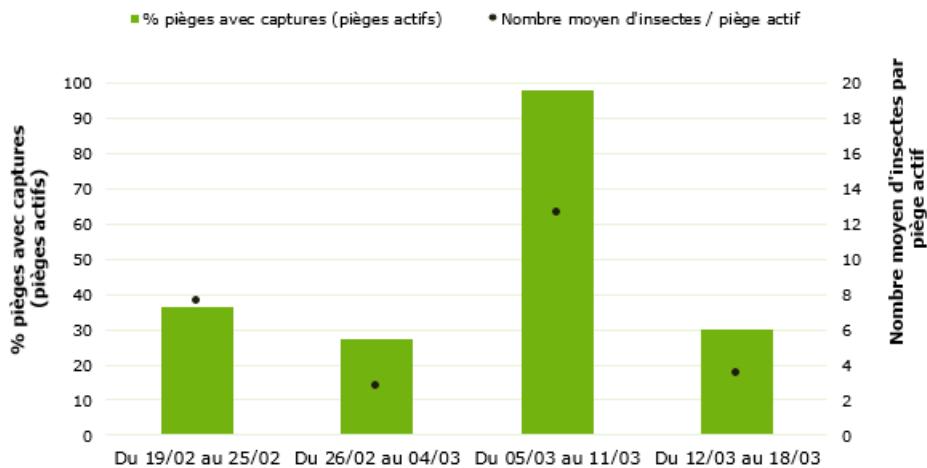
Aucune femelle charançon n'a pu être disséquées cette semaine.

### Captures de charançons de la tige du colza du 12 au 18 mars 2025



## Dynamique de capture du charançon de la tige du colza

Printemps 2025 - BSV Lorraine Barrois

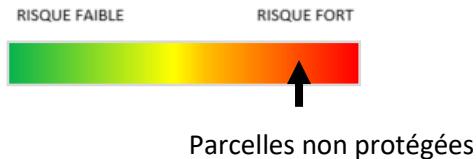


### b. Seuil indicatif de risque

Il n'existe pas de seuil indicatif de risque en Lorraine. On considère qu'il y a un risque dès lors que sa présence est relevée sur la parcelle et après un délai de 8 à 10 jours (nécessaire à la maturation des femelles) du stade C2 à E (boutons séparés) inclus.

### c. Analyse de risque

L'ensemble des parcelles est encore dans la période de sensibilité vis-à-vis des dégâts de charançon de la tige du colza. Le pic de vol a déjà été atteint sur la première décennie de mars. Le risque fort a déjà dû être maîtrisé dans les situations concernées.



## 3 Méligèthes (*Meligethes sp.*)

### a. Observations

On retrouve ce ravageur sur plante pour la première fois de la saison sur une parcelle du réseau avec en moyenne 10 % de plantes porteuses.

### b. Seuil indicatif de risque

La période de sensibilité aux méligèthes commence au stade D1 et s'étend jusqu'au stade E (boutons séparés). Le risque se raisonne en fonction du stade de la culture, de sa capacité à compenser d'éventuelles pertes de boutons et de l'infestation du ravageur. Le tableau précise le seuil indicatif de risque pour chaque cas.

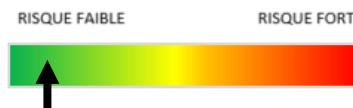
État de la culture	Stade boutons accolés (D1-BBCH50)	Stade boutons séparés (E-BBCH57)
<b>Colza handicapé, peu vigoureux</b> conditions peu favorables aux compensations	1 méligrèthe/plante ou 50% plantes infestées	2-3 méligrèthes/plante ou 65 à 75% plantes infestées
<b>Colza sain et vigoureux</b> bien implanté, sol profond et en absence de stress printanier significatif	En général pas d'intervention. Attendre stade E avant d'intervenir, si le seuil est dépassé.	6-9 méligrèthes/plante

Le dénombrement des méligrèthes sur plante est essentiel dans le raisonnement de la lutte : compter le nombre de méligrèthes sur 5 x 5 plantes consécutives, puis calculer le nombre moyen de méligrèthe par plante et le pourcentage de plantes infestées. Attention, n'intégrez pas les plantes pièges (variétés précoces associées en mélange) dans votre comptage car vous risquez de surestimer la population présente. Attention également, dès lors que des plantes sont en fleurs, la réglementation « abeille » s'applique.

### c. Analyse de risque

Cette semaine, aucune parcelle ne dépasse le seuil de risque. Toutefois les conditions climatiques prévues pour ces prochains jours pourront être favorables à son activité et plus de 80 % des parcelles sont entrées dans la période de risque.

Rappelons que l'analyse de risque à l'égard des méligrèthes se réalise à l'échelle de la parcelle en prenant en compte, le stade, la vigueur du colza ainsi que le niveau d'infestation du ravageur. La surveillance doit se maintenir jusqu'à l'entrée en floraison.



Le groupe « méligrèthe / colza / pyréthrinoïde » est exposé à un risque de résistance.

### d. Gestion alternative du risque

Dans les situations où les attaques de méligrèthes sont généralement modérées l'association d'une variété haute et très précoce à floraison en mélange à 5-10 % avec la variété d'intérêt peut permettre de rester en deçà des seuils d'intervention. Retrouver toutes les informations sur cette technique alternative dans la fiche [Méligrèthes sur colza](#).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

**Observations :** Arvalis Institut du végétal, Avenir Agro, l'ALPA, Alter Agro, Terres Inovia, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Chambre d'Agriculture des Vosges, la Coopérative Agricole Lorraine, El Marjollet, EMC2, EstAgri, EPL Agro, FREDON Grand Est, GPB Dieuze-Morhange, Hexagrain, LORCA, Sodipa Agri, Soufflet Agriculture, Vivescia.

**Rédaction :** Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

**Coordination et renseignements :** Joliane BRAILLARD - [joliane.braillard@grandest.chambagri.fr](mailto:joliane.braillard@grandest.chambagri.fr)

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.

# Abeilles - Pollinisateur Des auxiliaires à préserver

## Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

## La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

### Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation [[clic - Note biodiversité - abeilles sauvages](#)].

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives : [la base de données Toxibees \[clic\]](#)

### Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

### Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles [[clic-site ecophytopic](#)].

### Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009, Règlements 546 et 547/2011, Règlements 283 et 284/2013, document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

# Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

## 1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché

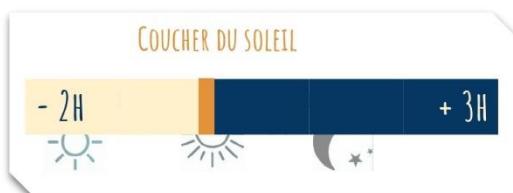
Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages, et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat [[clic - Ephy, Guide Phyteis, Phytodata](#)]

## 2. Pour les cultures attractives\* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissement)
  - Bien lire les mentions d'étiquetage
  - Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison*\*\*
  - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- › l'heure de début et de fin du traitement
- › le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

\* [Liste des plantes non attractives \(selon l'arrêté\)](#) - [clic](#)

\*\* des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) - site du ministère en charge de l'agriculture

## 3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux polliniseurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoïdes.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

## 4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'[arrêté ministériel du 4 mai 2017](#) (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'[arrêté ministériel du 18 décembre 2008](#) pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

# Favoriser les polliniseurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes polliniseurs et autres auxiliaires

## Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes polliniseurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

## Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

## Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes polliniseurs sont présents

- Les insectes polliniseurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

## Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les polliniseurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les polliniseurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

## Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les polliniseurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

*Accueillir les insectes polliniseurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.*

Pour plus d'exemples et d'informations :

- Ecophytopic
- Agri connaissances
- Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL<sup>1</sup>, Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille<sup>2</sup>, ADA France<sup>3</sup>.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture.